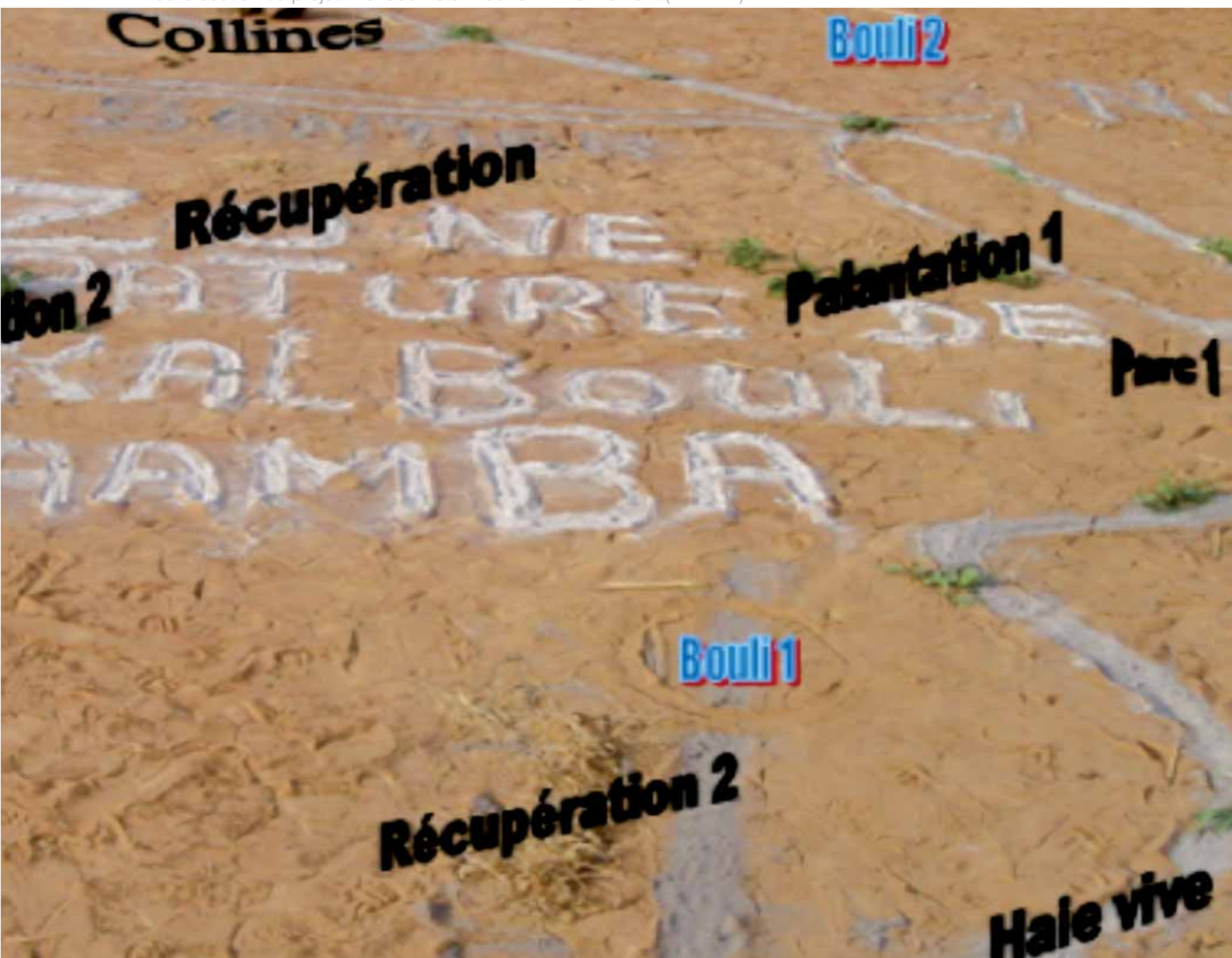




LE PLAN DE GESTION

Instrument de gestion durable des zones de pâture

Avec le soutien du projet Interface Bétail-Faune-Environnement (DLWEIP)



I. LE CONTEXTE

Le plan d'aménagement est un document établi en vue d'assurer le développement harmonieux et durable d'une unité géographique.

Cette démarche s'inscrit dans celle, plus globale, de l'analyse de faisabilité. Le plan simple de gestion est un document de synthèse présentant la réglementation arrêtée (convention locale de gestion de la zone de pâture) ainsi que les options techniques retenues au cours de l'analyse de faisabilité. Il s'agit d'un outil d'animation permettant d'aborder, avec les acteurs concernés, les questions clefs autour de la gestion et de l'exploitation de l'espace, préalablement à sa mise en aménagement. Ainsi conçu, il tente de désamorcer les conflits potentiels selon un double principe de précaution et de prévention.

Dans la plupart des cas,

les villageois ne se focalisent que sur les aménagements physiques. Il est alors indispensable d'introduire progressivement la notion de règles de gestion dans l'accompagnement de leur réflexion. L'idée est de parvenir à concevoir concomitamment et indissociablement l'aménagement et la gestion de l'espace concerné. Le plan simple de gestion devient ainsi un instrument de l'analyse de faisabilité et de gestion, au même titre que l'ensemble du référentiel technique à mobiliser pour amener les acteurs locaux à planifier leur développement de manière durable.

II. LES ETAPES DE LA DEMARCHE

2.1. Les pré - requis d'une analyse de faisabilité

L'analyse de faisabilité se veut participative et itérative, flexible et évolutive. Son contenu doit s'adapter à la complexité de la problématique

abordée et à la nature de l'espace ainsi que de ressources concernées. Son amorce nécessite trois étapes préalables : Le point de départ incontournable est la demande villageoise, collective, écrite ou orale, elle est transmise par les demandeurs au président du comité départemental de négociation et portée à la connaissance des animateurs du Réseau de Communication sur le Pastoralisme (RECOPA) et des services techniques de la place. Elle déclenche le processus de négociation.

Validation et clarification de la demande : Il s'agit d'aider les porteurs de projets à formuler précisément la nature du problème à résoudre (ses causes, ses manifestations, son évolution ainsi que les acteurs touchés). Pour l'animateur, cette pré - analyse permet d'évaluer le bien-fondé et le réalisme des attentes formulées, d'analyser l'ampleur du problème et son niveau de partage au village,

d'apprécier le dynamisme dans la recherche de solutions et de vérifier la concordance entre les éventuels bénéficiaires de

avec les agents des services techniques, l'administration et actuellement, les conseils communaux.

éventuellement souhaiter que l'on associe d'autres acteurs, villages voire, les conseils communaux à la réflexion.



Aire de pâture de Kalbouli : visualisation par les communautés

l'appui et les personnes touchées par le problème. D'une façon plus subjective, elle évalue le degré de motivation et le niveau d'engagement des demandeurs après les consensus dégagés par les fora de négociation : groupes de villageois, organisations pastorales et agricoles, coutumiers, responsables religieux, etc. Du fait de sa portée pédagogique, cette étape peut être menée conjointement à la suivante,

Approbation des requêtes¹ : Avec l'appui des animateurs du RECOPA, le bureau régional du RECOPA, élargi à des personnes - ressources s'assure de l'éligibilité de la demande selon sa conformité avec les objectifs globaux et spécifiques de développement de la communauté rurale. Il apprécie également les emprises sociale et spatiale de la problématique abordée, pour

2.2. L'analyse de faisabilité

Etape 1 : exploitation des données : Analyse des données recueillies à l'échelle communautaire, se rapportant aux acteurs ou aux ressources du terroir concerné.

Etape 2 : Connaissance de l'espace et des acteurs concernés par la problématique : Il s'agit pour l'équipe d'animation (en associant si possible des agents des services techniques) de rencontrer les porteurs de la demande afin d'identifier le(s) problème(s) majeur(s) sous-jacent(s) ainsi que l'ensemble des acteurs à impliquer dans la recherche de solution(s). Cette étape utilise les outils d'animation de la Méthode accélérée de recherche participative (MARPA) : Profil historique, carte du terroir (superficie, situation géographique par

¹ Si et seulement si la pré-analyse apprécie positivement et valide la demande.

rapport aux villages et leurs zones de culture, description sommaire de la végétation et de l'utilisation des terres...) et éventuellement diagramme de Venn...

A la suite de cette réunion, l'extension spatiale et sociale du problème est connu, ainsi que les principales ressources naturelles renouvelables qu'il touche (terre, arbre, herbe, eau, poisson, gibier).

L'occupation de l'espace et l'utilisation des ressources concernées sont également bien cernées :

- Qui utilise la (es) ressource(s) (usagers autochtones et/ou allochtones, temporaires et/ou permanents) ?
- Quand (calendrier d'exploitation annuel et/ou pluriannuel) ?
- Où (sites privilégiés et secondaires d'exploitation) ?
- Comment (mode d'exploitation) ?

- Pour en faire quoi (destinations commerciales, transformation sur place, etc....) ?

Etape 3 : Diagnostic technique :

L'étape précédente permet de cerner la problématique et de choisir, si nécessaire des méthodes d'analyse approfondie. Excepté les données démographiques, nécessaires dans presque tous les cas, le type d'investigations retenu est fonction des ressources à caractériser, par exemple :

- Enquêtes auprès des exploitants agricoles et/ou typologie des systèmes techniques d'exploitation et/ou transects paysagers pour la terre;
- Transect dans l'espace boisé et/ou inventaire rapide pour l'arbre, évaluation de la capacité de charge et/ou enquêtes pastorales et/ou transect dans les zones de parcours pour **l'herbe**.

Ces analyses sont légères et rapides, elles mobilisent le référentiel technique

disponible au niveau du RECOPA et les connaissances locales pour schématiquement établir un ratio productivité / consommation. Elles visent à cerner le niveau d'équilibre entre les prélèvements sur le stock de ressources disponibles et les capacités de renouvellement de ces dernières. Elles permettent d'amorcer une réflexion sur la validité des solutions techniques projetées par les populations locales et le cas échéant, d'envisager avec elles d'autres axes qui seront débattus lors des étapes suivantes.

Etape 4 : Restitution, des choix des axes de solutions et des actions à mener :

Cette dernière étape qui débouche sur l'élaboration d'un plan d'actions et la finalisation d'un plan de gestion et d'aménagement du terroir considéré, nécessite une analyse de la pertinence sociale des solutions préconisées. Elle est également l'occasion d'évaluer les capacités de mise en œuvre des

usagers locaux, d'un point de vue physique, technique et financier. Dans certains cas, des études complémentaires peuvent être préalablement nécessaires pour disposer de bases techniques clairement définies, en collaboration avec tous les usagers de l'espace.

Etape 5 : Adoption / validation du plan de gestion

Réunion de la commission Provinciale d'aménagement du territoire (CPAT) pour adoption du plan d'aménagement

Etape 6 : Mise ne œuvre et suivi évaluation réajustement

2.3. Plan simple de gestion de gestion de la zone de pâture

Le plan simple de gestion est un document succinct et très visuel (cartes, plans, schémas...), qui résume les résultats de l'analyse de faisabilité sous trois angles principaux :

- Les règles de gestion de

l'espace qui visent à résoudre les problèmes qui ont été à l'origine de la demande d'appui du RECOPA.

- Un plan d'actions et/ou d'aménagements prévu sur l'espace concerné.

- L'organisation de la société locale pour sa mise en œuvre.

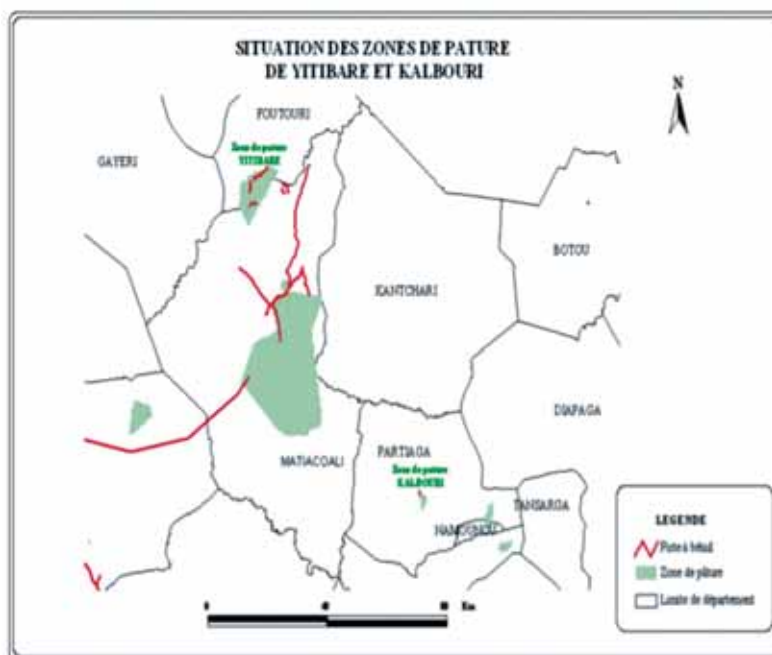
Certains devis techniques particuliers, le calendrier d'exécution et d'autres informations complémentaires pourront lui être annexés.

L'exécution de ce plan fera

l'objet d'une évaluation périodique qui pourra engendrer des amendements ou réorientations pour le futur.

III. LES RESULTATS

Deux zones ont fait l'objet d'analyse de faisabilité pour l'élaboration de plan simple de gestion. Il s'agit des zones de pâture de Yitibari localisée, dans le département de Maticoaqui avec une superficie de 10 032 ha. et celle de Kalbouli dans le département de Partiaga avec 602 ha.



3.1. Zone de pâture de Yitibari

Le résumé des actions prioritaires d'aménagement

- Réalisation de deux Boulis localisés au sud et au nord ouest dont les réalisations sont prévues respectivement en première et deuxième année (1 et 2) ;
- Récupération d'une zone dégradée en première et deuxième année : scarifiage et

ensemencement avec des espèces fourragères ;

- Récupération des berges des cours d'eau avec repiquage de Andropogon sp durant les trois années du plan ;
- Réalisation d'un parc de vaccination en deuxième année ;
- Réalisation de haie vive pour renforcer le balisage des limites de la zone de

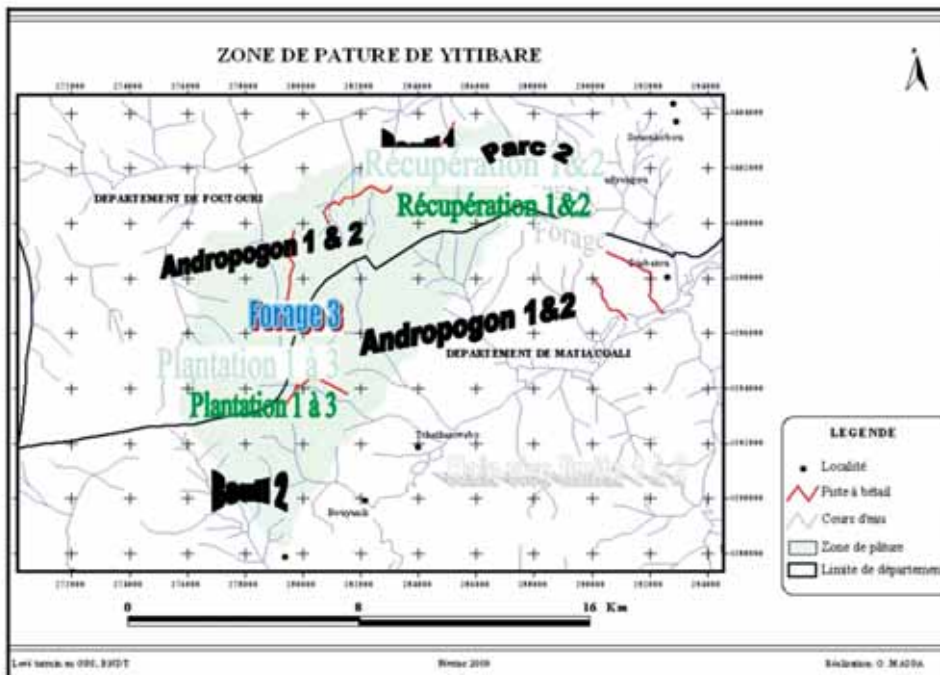
pâture durant les trois années ;

- Réalisation d'un forage et l'exécution est prévue pour la troisième année.

3.2. Zone de pâture de Kalbouli, dans le département de Partiaga

IV. LES GRANDES ACTIONS D'AMENAGEMENT RETENUES :

- Réalisation de deux Boulis localisés au sud et au nord ouest dont les réalisations sont prévues respectivement en première et deuxième année (2 et 1) ;
- Récupération de deux zones dénudées en première et deuxième année : scarifiage et ensemencement avec des espèces fourragères ;
- Deux espaces dégradés sont identifiés pour réaliser



les plantations d'arbres pendant les trois années de mise en œuvre du plan de gestion ;

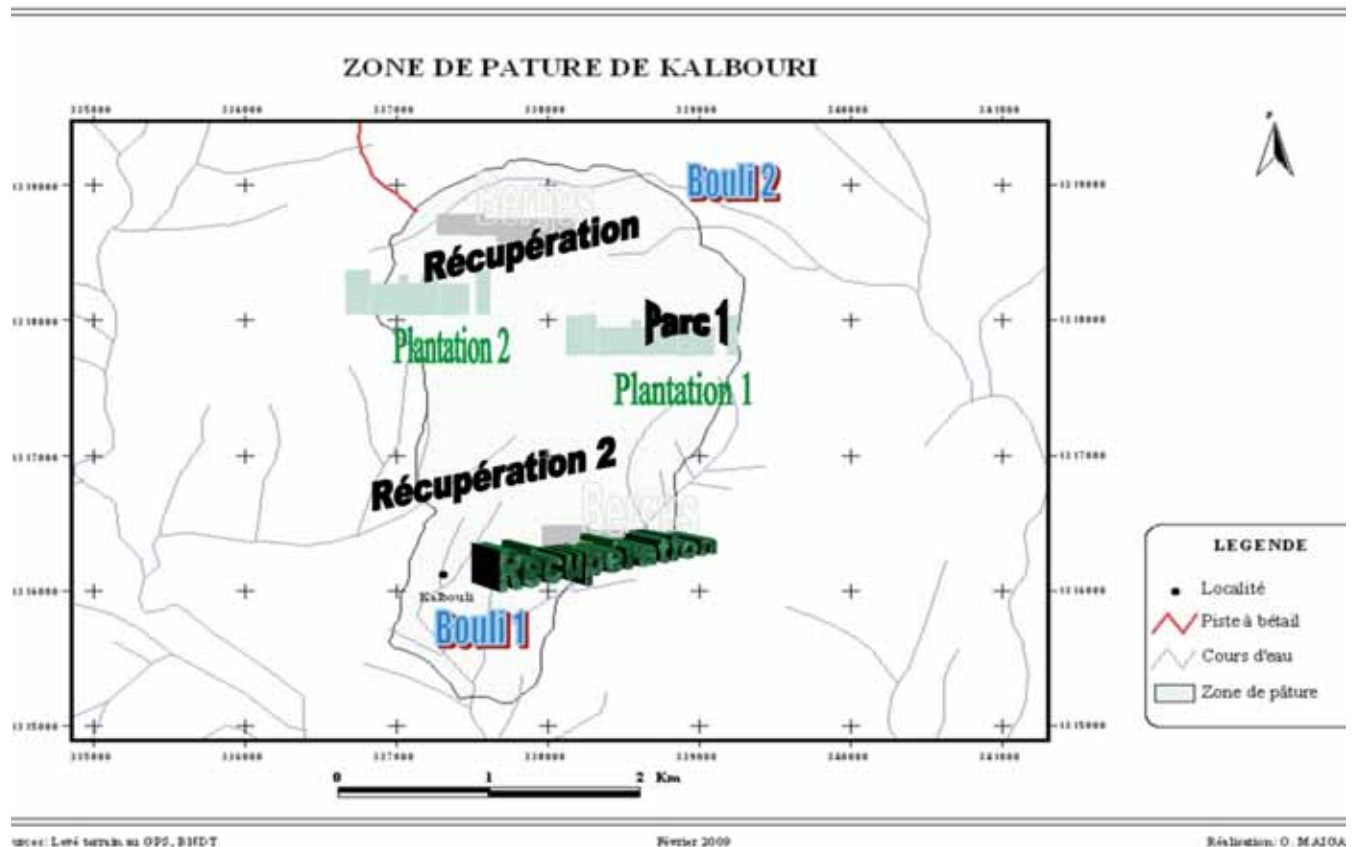
- Récupération des berges des cours d'eau avec repiquage de *Andropogon*

sp durant les trois années du plan ;

- Réalisation d'un parc de vaccination en première année ;

- Réalisation de haie vive

pour renforcer le balisage des limites de la zone de pâture durant les trois années.





Union Internationale pour la Conservation de la Nature
Programme du Burkina Faso
01 BP 3133 Ouagadougou 01
Tel : 50 32 85 06
uicnbf@iucn.org



Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
03 B.P. 7044 Ouagadougou 03
Tél.: 00 (226) 50 30 77 51/50 30 70 39
E-mail : sg_mecv@yahoo.fr



African Union
Interafrican Bureau for Animal Resources
P.O.Box 30786-00100
Nairobi-Kenya
Tel +254 20367400



Réseau de Communication sur le Pastoralisme
BP 200 Fada N'Gourma
Tél.: 00 (226) 40 77 06 20
Email: arecopa@fasonet.bf



UNEP division of GEF coordination
Regional office of Africa
PO BOX 30552, 00100
Nairobi/Kenya



GANOU Agnès GNISSI et collaborateurs
Email : babsyi@yahoo.fr